Décision n° 2014-0617
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 mai 2014
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 27 mai 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 27 mai 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0617
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 mai 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198200658	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	17 VAUX SUR MER	2 UHF
198803130	CENTRE MEDICAL DE BLIGNY	91 BRIIS SOUS FORGES	1 UHF
199001524	COMMUNE DE VRON	80 VRON	1 VHF
199009851	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	33 BORDEAUX	1 UHF
199100217	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	93 AULNAY SOUS BOIS	2 UHF
199100468	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	93 AULNAY SOUS BOIS	2 UHF
199202691	COMMUNE LA PLAINE DES PALMISTES	97 LA PLAINE DES PALMISTES	2 VHF
199204612	CENTRE HOSPITALIER DE VICHY	03 VICHY	2 VHF
199205153	SABLIERE DE LA HERONNIERE	88 NOMEXY	1 VHF
199208253	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	38 PONT EVEQUE	2 VHF
199502325	CTRE RECHERCHE DEVELOPPEMENT	80 AUBIGNY	1 UHF
199506112	PFIZER PGM	37 POCE SUR CISSE	5 UHF
199603304	COMMUNE DE HUSSEREN WESSERLING	68 HUSSEREN WESSERLING	1 UHF
199701957	COMMUNE DE LES ROUSSES	39 LES ROUSSES	2 VHF
199900454	CHU BORDEAUX	33 PESSAC	2 VHF
199900576	DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE	92 RUEIL MALMAISON	1 UHF
199900983	COMPAGNIE DES GAZ DE PETROLE	44 CARQUEFOU	2 UHF
199901951	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	33 BORDEAUX	2 UHF
200001065	SAUR	14 GRENTHEVILLE	1 UHF
200001586	TRABET - TRAVAUX ET BETONS	67 BRUMATH	1 UHF
200101671	CTRE HOSP UNIVERSIT DE TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 UHF
200101690	CTRE HOSPITALIER UNIV BORDEAUX	33 BORDEAUX	1 UHF
200201764	AD TAF TRAITEMENTS THERMIQUES	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
200300768	MINAKEM BEUVRY PRODUCTION	59 BEUVRY LA FORET	1 UHF
200400340	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	44 LA HAIE FOUASSIERE	2 UHF
200501038	COOL CAT FRANCE	76 ROUEN	1 UHF
200501407	COOL CAT FRANCE	91 EVRY	1 UHF
200600630	SOC EUR SECURITE INDUST MIDI	31 LABEGE	1 UHF
200600716	MONTREUIL STATIONNEMENT SERVICE	93 MONTREUIL	2 UHF
200601127	COOL CAT FRANCE	62 NOYELLES GODAULT	1 UHF
200601835	COOL CAT FRANCE	62 NOYELLES GODAULT	1 UHF
200601836	COOL CAT FRANCE	94 CRETEIL	1 UHF
200601837	COOL CAT FRANCE	45 ST JEAN DE LA RUELLE	1 UHF
200701177	ARCELORMITTAL FRANCE	93 LA PLAINE ST DENIS	2 UHF
200800158	COOL CAT FRANCE	59 LILLE	1 UHF
200800211	COOL CAT FRANCE	60 BEAUVAIS	1 UHF
200800212	COOL CAT FRANCE	94 ARCUEIL	1 UHF
200800213	COOL CAT FRANCE	76 LE HAVRE	1 UHF
200800214	COOL CAT FRANCE	62 LENS	1 UHF
200900038	COOL CAT FRANCE	59 LILLE	1 UHF
200900880	SOC EUR SECURITE INDUST MIDI	31 TOULOUSE	2 UHF
201100107	MERIDIENNE DE CONSTRUCTION ET	13 ISTRES	3 UHF
201100128	CARAS	82 CAUSSADE	1 VHF
201100743	RAZEL BEC	67 MITTELHAUSEN	4 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201101047	RAZEL BEC	67 DUNTZENHEIM	1 UHF
201200029	APPE FRANCE	34 CLERMONT L'HERAULT	1 UHF
201200923	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	4 UHF
201302370	BREZILLON SA	75 PARIS	2 UHF
201302550	ECOMAT	56 VANNES	1 UHF
201400448	AGOGE SECURITE	44 REZE	1 UHF